Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)



9 novembre 2005

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à coordonner et rendre accessibles les études relatives à la santé des Bruxellois aux organismes chargés de la collecte de données

déposée par MM. André du Bus de WARNAFFE, Paul GALAND, Mmes Magda DE GALAN et Souad RAZZOUK

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par Mme Jacqueline ROUSSEAUX et M. Ahmed EL KTIBI

SOMMAIRE

1. Exposé de M. André du Bus de Warnaffe, co-auteur de la proposition	3
2. Discussion générale	3
3. Examen des considérants et du dispositif	4
4. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution	4
5. Approbation du rapport	4
6. Texte adopté par la Commission	5

Membres présents : MM. Vincent De Wolf (président), Willy Decourty, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Ktibi, Paul Galand, Mme Fatima Moussaoui, M. Emin Ozkara (supplée Mme Magda De Galan), Mmes Olivia P'tito (remplace Mme Fatiha Saïdi), Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans (remplace M. Yves de Jonghe d'Ardoye).

Membres absents : Mme Magda De Galan (suppléée), M. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp (remplacé), Mmes Amina Derbaki Sbaï, Fatiha Saïdi (remplacée).

Ont également participé aux travaux : M. Benoît Cerexhe (président du gouvernement, ministre en charge de la Santé), Mme Viviane Van Gelder (experte du groupe PS), M. Philippe Henry de Generet (cabinet du ministre Benoît Cerexhe).

Mesdames, Messieurs,

La commission de la Santé, en sa réunion du 9 novembre 2005, a examiné la proposition de résolution visant à coordonner et rendre accessibles les études relatives à la santé des Bruxellois, déposée par MM. André du Bus de Warnaffe, Paul Galand, Mmes Magda De Galan et Souad Razzouk.

La commission a désigné Mme Jacqueline Rousseaux et M. Ahmed El Ktibi en qualité de rapporteurs.

1. Exposé de M. André du Bus de Warnaffe, co-auteur de la proposition

Cette proposition de résolution fait suite aux auditions menées dans le cadre de l'évaluation des décrets en matière de santé mentale et de toxicomanies.

Le Dr Myriam Despiegelaere, directrice médicale de l'Observatoire de la Santé et du Social, a exposé la difficulté pour l'Observatoire d'avoir accès aux études et recherches menées par les universités et les instituts scientifiques de Belgique à propos du comportement de santé des Bruxellois, avec pour conséquence la difficulté de bénéficier d'études et de recherches complémentaires.

Ce constat fut d'ailleurs largement partagé et approfondi lors des auditions qui ont suivi celle du Dr Despiegelaere dans le cadre du débat relatif à l'évaluation des décrets en matière de santé mentale et de toxicomanies.

Il est donc apparu nécessaire de prendre une initiative visant à rendre davantage accessible l'ensemble des données épidémiologiques issues des recherches financées principalement par le secteur public.

A Bruxelles, l'auteur constate que plusieurs études sont financées par la Région dans le cadre, par exemple, du programme de recherche « Prospective research for Brussels » mais aussi par la Commission communautaire française et par la Commission communautaire commune.

La présente proposition de résolution a donc pour objectif, dans un souci de coordination, de cohérence et de valorisation des études ayant en région bruxelloise un impact sur la santé, de permettre aux différents organismes, dont l'Observatoire de la Santé et du Social, de prendre connaissance des conclusions des études financées par les différents pouvoirs publics et concernant la santé des Bruxellois.

Après avoir exposé les développements de la proposition de résolution, l'auteur présente les recommandations qui sont adressées au Collège de la Commission communautaire française :

- saisir la conférence interministérielle de la santé afin d'évoquer la problématique de l'accès aux études financées par les pouvoirs publics aux différents niveaux de pouvoir;
- introduire une clause relative à l'octroi de subside, clause spécifiant la communication des résultats des études portant sur la santé des Bruxellois à l'Observatoire de la Santé et du Social;
- confier à l'Observatoire le soin de rassembler l'ensemble des informations disponibles sur la santé des bruxellois et ses déterminants;
- et établir au plus vite un protocole de coopération entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamsegemeenschapscommissie concernant l'Observatoire de la Santé et du Social.

2. Discussion générale

Mme Souad Razzouk (MR), co-auteur informe que le texte est très précis et que le groupe MR ne déposera pas d'amendement.

M. Vincent Dewolf (MR), président, observe qu'il y a une distorsion entre le titre de la page de garde et celui du texte de la proposition tel que présenté à la page 3 du document 31 (2004-2005) n°1.

M. André du Bus (cdH) confirme que c'est le titre du texte de la résolution repris à la page 3 qui est correct.

M. Paul Galand (ECOLO), co-auteur, se réjouit de cette initiative des membres des groupes politiques démocratiques du Parlement francophone bruxellois qui démontre leur volonté de travailler en concertation avec leurs collègues néerlandophones sur cette problématique en région bruxelloise.

M. Vincent Dewolf (MR) s'associe pleinement à cette déclaration.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) soutient cette proposition de rationalisation de l'information ce qui permettra, peut-être, d'avancer plus rapidement dans les constats préalables nécessaires à toute prise de décision politique concernant la santé des bruxellois.

Elle insiste sur le respect de la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel tant dans les banques de données, de plus en plus nombreuses, que sur les sites internet. Le ministre souligne l'intérêt de cette proposition de résolution qui a pour objectif de coordonner et valoriser les études des différents niveaux de pouvoirs publics et propose de fixer ce point à l'ordre du jour de la conférence interministérielle afin de trouver des synergies avec le gouvernement fédéral et celui de la Communauté française.

Il précise qu'il n'est pas nécessaire au point 3 du dispositif de rappeler à l'Observatoire de la Santé et du Social une de ses missions générales qui consiste à rassembler l'ensemble des informations disponibles sur la santé des bruxellois et ses déterminants.

M. Paul Galand (ECOLO) rappelle que l'Observatoire de la Santé et du Social est une institution bicommunautaire et qu'à ce titre, ce rappel est utile.

Par rapport au point 4 du dispositif, le ministre informe qu'un protocole d'accord entre la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire commune est en cours de discussion et a pour objectif de rassembler l'ensemble des données.

M. Paul Galand (ECOLO) souligne l'intérêt pour le Collège de pouvoir disposer d'un texte soutenu par les groupes politiques démocratiques qui démontre la volonté de la Commission communautaire française de coopérer avec la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour aller dans cette direction.

A la demande de M. André du Bus (cdH), le ministre répond qu'il proposera également que le point relatif à l'introduction d'une clause relative à l'octroi de subside dans le cadre de la communication des résultats des études portant sur la santé des bruxellois à l'Observatoire de la Santé et du Social soit examiné prochainement en réunion de la conférence interministérielle.

Le représentant du ministre, M. Philippe Henry de Generet, informe qu'au sein de la Conférence interministérielle de la santé, il existe un protocole d'accord-cadre sur l'échange des données entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions qui doit être encore retravaillé pour préciser certains points.

D'autres pistes de réflexions existent, les Communautés et les Régions pourraient également être représentées au sein du Conseil d'administration élargi du Kennis Centrum – Centre d'Expertise (KCE) qui est l'équivalent de l'Observatoire de la Santé et du Social au niveau fédéral.

3. Examen des considérants et du dispositif

La commission a examiné les considérants et le dispositif de la proposition de résolution.

4. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution

La commission a adopté la proposition de résolution à l'unanimité des 10 membres présents.

5. Approbation du rapport

A l'unanimité, il est fait confiance au président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,

Le Président,

Jacqueline ROUSSEAUX Ahmed El KTIBI Vincent DE WOLF

6. Texte adopté par la Commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure à la page 3 du document 31 (2004-2005) $\rm n^\circ$ 1.